







COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 22 avril 2024

CAMPAGNES DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE ET LE COVID-19 : DEUX VACCINS POUR PROTEGER LES PERSONNES LES PLUS FRAGILES

« Ne choisissez pas, faites-vous vacciner contre la grippe ET contre le Covid-19 ».

Les campagnes de vaccination contre la grippe saisonnière et le Covid-19 débutent cette semaine pour les personnes les plus à risque. Ces deux maladies, très contagieuses, peuvent avoir des conséquences graves sur la santé des personnes vulnérables (personnes âgées de plus de 65 ans, femmes enceintes, personnes atteintes d'une maladie chronique, personnes immunodéprimées) et entraîner des complications, des hospitalisations et des décès. Pour se protéger de ces maladies, l'ARS La Réunion et l'Assurance Maladie Réunion encouragent les personnes à risque et les professionnels de santé à se faire vacciner dès maintenant. La vaccination est possible chez son médecin, pharmacien, infirmier ou sage-femme. Il est également recommandé à tous les réunionnais d'adopter les gestes barrières qui permettent de limiter la propagation de ces virus.

Situation de la grippe et du Covid-19 à La Réunion

Grippe: une couverture vaccinale encore trop insuffisante en 2023

- 51 365 personnes vaccinées contre la grippe, sur 190 000 personnes éligibles
- Une couverture vaccinale des personnes éligibles en légère hausse (27% en 2023 contre 26,6% en 2022), mais toujours en dessous de la moyenne nationale (environ 50 %).

Plus de
190 000

personnes concernées
par la campagne de
vaccination contre la
grippe à La Réunion



En 2023, la couverture vaccinale des personnes à risque de grippe sévère était



Covid-19: une circulation toujours active à La Réunion

Malgré une faible circulation du virus, des périodes de rebond de contaminations sont observées régulièrement dans l'île. Le Covid-19 représente donc toujours un risque pour la santé des réunionnais.

La protection conférée par la vaccination baisse dans le temps. La vaccination permet de renforcer la protection en stimulant à nouveau le système immunitaire et ainsi de limiter les risques de formes sévères de la Covid-19 pouvant entrainer des hospitalisations ou des décès.



Il est donc important de se faire vacciner.

La vaccination est le moyen le plus efficace de se protéger car elle réduit les risques de complication graves. Elle est fortement conseillée aux personnes les plus fragiles, mais également à leur entourage (famille, aides à domicile) afin d'assurer une protection indirecte.

Qui sont les personnes à risque?

- les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- les personnes, âgées de plus de 6 mois, atteintes de comorbidités ayant un risque plus élevé de forme grave de la maladie (hypertension artérielle compliquée, problèmes cardiaques, vasculaires, hépatiques, rénaux, pulmonaires, diabète, obésité, cancers, personnes transplantées, personnes atteintes de trisomie 21 ou de troubles psychiatriques ou de démence);
- les personnes immunodéprimées ;
- les femmes enceintes ;
- les résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et unités de soins de longue durée (USLD) ;
- les personnes à très haut risque de forme grave selon chaque situation médicale individuelle et dans le cadre d'une décision partagée avec les équipes soignantes ;
- les personnes vivant dans l'entourage ou en contacts réguliers avec des personnes immunodéprimées ou vulnérables.

La vaccination contre la grippe et le Covid-19 est aussi recommandée pour les professionnels de santé en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque. Elle limite le risque que le personnel soignant ne transmette ces virus aux patients les plus fragiles.

Un parcours vaccinal simplifié pour les personnes à risque

Prise en charge du vaccin anti grippal

Comme tous les ans, les personnes, ciblées par les recommandations vaccinales, reçoivent un courrier d'invitation accompagné d'un bon de prise en charge à 100% adressé à leur domicile par l'Assurance Maladie. Ainsi, environ 190 000 bons ont été envoyés pour cette saison aux personnes concernées.

Une administration concomitante des deux vaccins possible et sans risque

Les deux vaccinations (grippe et Covid-19) peuvent être réalisées le même jour ou à des moments différents. Les personnes concernées peuvent s'adresser à :

- leur médecin
- leur infirmier
- leur pharmacien

leur sage-femme

Pour se faire vacciner, c'est simple :

- Contre la grippe: les personnes peuvent retirer gratuitement le vaccin en pharmacie sur simple présentation du bon de prise en charge et se faire vacciner par le professionnel de santé de leur choix. Dans le cas où une personne éligible n'a pas reçu ou a égaré le courrier d'invitation de l'Assurance Maladie, son médecin, sage-femme, infirmier ou pharmacien peut lui délivrer un imprimé de prise en charge, après s'être assuré de son éligibilité.
- Contre le Covid-19 : les personnes peuvent prendre rendez-vous directement chez un professionnel de santé. Elles n'ont rien à payer, mais doivent se munir de leur carte Vitale.

Dans les deux cas, le site www.Santé.fr permet de trouver un professionnel de santé à proximité.

Une campagne de communication pour encourager la double vaccination

Au vu de l'importance d'être protégé contre les deux virus, l'ARS La Réunion et l'Assurance Maladie lancent une nouvelle campagne de communication sur la nécessité de se vacciner contre ces deux infections : « Ne choisissez pas, faites-vous vacciner contre la grippe ET contre le Covid-19 ».

L'objectif est de faire prendre conscience aux réunionnais et notamment aux personnes fragiles, de l'importance de se faire vacciner contre les deux virus de façon à éviter les complications. Forte fièvre, fatigue intense, courbatures, maux de tête... la grippe et le Covid-19 ne sont pas des maladies anodines ; elles peuvent entraîner des complications graves chez les personnes fragiles.



Dispositif:

Le dispositif de communication s'articulera autour d'une campagne médias vers le grand public :

- une campagne radio
- des affiches diffusées aux pharmaciens, aux sage-femmes, pédiatres et dans les EHPAD
- une campagne sur les réseaux sociaux de l'ARS et l'Assurance maladie
- une émission TV (Vital santé) diffusée sur Réunion La 1ère le 3 mai.

>>> Retrouvez les outils de la campagne sur le site internet de l'ARS <<<